2013-06-24
2012-4592

ALTOSID^{MD} XR
BRIQUETTES

USAGE RESTREINT

Un régulateur de croissance des insectes pour empêcher l'émergence des moustiques adultes

GARANTIE

(S)-MÉTHOPRÈNE …………..………2,1%

N° D'ENREGISTREMENT 27694 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

CE PRODUIT CONTIENT DE L'EAU: LE POIDS DE LA BRIQUETTE ET LE POURCENTAGE EN MASSE DE MATIÈRE ACTIVE VARIERONT DONC AVEC L'HYDRATATION. LA GARANTIE ÉNONCÉE EST ÉTABLIE EN FONCTION DU POIDS SEC.

L'USAGE DE CE PRODUIT EST RÉSERVÉ AUX RESPONSABLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE, AUX RESPONSABLES DE LA DÉMOUSTICATION ET AUX AUTRES PERSONNES QUALIFIÉES

CONTENU NET: 8 Kg
Contient 220 briquettes

Wellmark International
100 Stone Road West, bureau 111
Guelph, Ontario N1G 5L3
1-800-688-7378

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION:
Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

INTRODUCTION:
Les Briquettes ALTOSID XR sont conçues pour dégager du (S)-méthoprène, un régulateur de la croissance des insectes, dans les lieux de reproduction des moustiques par dissolution de la briquette. La vase molle et le sédiment meuble peuvent couvrir les briquettes et inhiber la dispersion normale de la matière active dans l'eau. Les briquettes retirées des endroits traités ne sont plus efficaces. Les Briquettes ALTOSID XR préviennent l'émergence des moustiques adultes, y compris *Culex spp*., de l'eau traitée.

NOTE:
Les larves dans les lieux traités continueront à se développer normalement jusqu'au stade de pupe et ne mourront qu'à ce stade. S-méthoprène, en tant que régulateur de la croissance, n'a aucun effet sur les moustiques déjà rendues aux stades de pupe (nymphe) ou d'adulte avant le traitement.

USAGE RESTREINT: MODE D'EMPLOI

LIEUX D'APPLICATION:
Poser les BRIQUETTES ALTOSID XR manuellement dans le système d'évacuation d'eau de pluie et dans les bassins-versants. Tous les sites de rétention d'eau dans le système devraient être traités pour maximiser l'efficacité du programme de traitement.

MOMENT D'APPLICATION:
Poser les BRIQUETTES ALTOSID XR tôt dans la saison des moustiques, lorsque les larves commencent à se développer. Un seul traitement est autorisé par saison, à moins que les briquettes n'aient été emportées hors site.

TAUX D'APPLICATION:
Culex spp. dans les égouts pluviaux et les bassins-versants:

Pour les bassins-versants allant jusqu'à 5 500 L, poser 1 briquette par bassin. Pour des bassins plus volumineux, veuillez consulter le tableau ci-bas pour déterminer le nombre de briquettes requises.

TABLEAU DES TAUX D'APPLICATION POUR BASSINS-VERSANTS	
Taille de bassins-versants (Litres)	**Nombre de briquettes**
Jusqu'à 5 500	1
5 501 - 11 000	2
11 001 -16 500	3
16 501 - 22 000	4

Des écoulements d'eau importants pourraient accélérer la dissolution des briquettes. Un seul traitement est autorisé par saison, à moins que les briquettes n'aient été emportées hors site.

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irritation des yeux possible. Éviter d'inhaler la poudre. Éviter le contact avec le peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manutention et/ou de l'application du produit. Ne pas utiliser sur les cultures vivrières ou dans l'eau potable pour utilisation immédiate chez les humains ou les animaux. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques autres que les endroits cibles lors de l'application du produit. Ne pas contaminer ces systèmes aquatiques non ciblés par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement

PREMIERS SOINS:
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.
.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:
Entreposer dans un lieu frais et sec et à l’abri du soleil. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ni les aliments destinés aux animaux en entreposant le produit ou en le mettant au rebut.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Eliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour plus d’information ou en cas d’urgence, téléphoner au 1-800-688-7378 ou visiter notre site Web au: www.altosid.com.

****

+))